

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## COMMISSION DES CHAMPIONNATS

### REUNION DU 29/10/23 – PV N°11

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Jean-Luc GARCIA, Miguel GONZALEZ, Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Vincent VANDEVILLE

*• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

### CHAMPIONNATS SENIORS

▪ Suite à la fermeture par arrêté municipal du stade RAYNAL de Villelongue de la Salanque, les matches suivants du 20/10 sont remis au **15/12/24** :

- D1 VILLELONGUE / LE SOLER
- D4 P/B VILLELONGUE 2 / FOURQUES TROUILLAS.

▪ Suite à la réception d'un arrêté municipal de la ville de Pollestres, le match D4 P/A du 20/10 FC POLLESTRES / OL ILLOIS est remis au **15/12/24**.

▪ Le match de Challenge René Bazataqui du 27/10 FC POLLESTRES / FC ST CYPRIEN 2 est remis au **19/01/25** (le FC POLLESTRES ayant déjà un match remis au 15/12).

▪ Le match de Coupe du Roussillon Séniors du 27/10 FC CERET / FC VILLELONGUE N°29245363 remis par l'astreinte du district, est fixé au **24/11/24**. De ce fait, le match de Coupe du Roussillon du 24/11 (1/16<sup>ème</sup>) SALEILLES / CERET ou VILLELONGUE est remis à une date à fixer.

▪ Le match D3 du 03/11/24 FC BAGES VILLENEUVE 2 / FC DES ASPRES 1 du 03/11 est remis au **24/11/24** (stade de Villeneuve de la Raho fermé par arrêté municipal ainsi que celui Banyuls Dels Aspres).

▪ Le match du 03/11/24 D2 BECE / CERDAGNE est remis au **15/12** et la rencontre D3 BECE 2 / RC PERPIGNAN MED 2 est remise au **24/11** (stade de Baixas fermé par arrêté municipal et terrains des clubs adverses non disponibles).

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

▪ Suite à la qualification des clubs de l'AFC, CANET RFC 2 et USEPMM en phase régionale (1/32) de la Coupe d'Occitanie du 24/11, les matches de Coupe du Roussillon du 24/11 suivants comme suit :

- HAUT VALLESPIR / AFC : **15/12/24**
- OCP / USEPMM : date à fixer
- CANET 2 / CHAMPIONS ST JACQUES (inversé accord des 2 clubs) : date à fixer

## CLUBS QUALIFIES POUR LES 1/32<sup>e</sup> DE LA COUPE D'OCCITANIE

- USEPMM 1
- FC CANET ROUSSILLON 2
- AVENIR FOOT CATALAN 1

## JEUNES

▪ Suite à la participation de l'équipe du FC ALBERES-ARGELES en Coupe Gambardella le 03/11, le match de Coupe d'Occitanie U17 du 03/11 LE SOLER / ARGELES est remis au mercredi **06/11/24**.

## PROCHAINS TIRAGES DE COUPES DU ROUSSILLON JEUNES

### ► Tirage le mardi 12/11/24

#### 1<sup>er</sup> tour de Cadrage U19 (à 16h30)

Matches le **24/11/24**

9 équipes engagées

2 clubs = 1 match (7 exempts) = 1 qualifié

¼ le qualifié du 1<sup>er</sup> tour + les 7 exempts, soit 8 clubs, 4 matches = 4 qualifiés

#### 1<sup>er</sup> tour de Cadrage U17 (à 16h45)

Matches le **24/11/24**

23 clubs engagés : 14 équipes et 9 exempts = 7 matches

1/8 : les 7 qualifiés du 1<sup>er</sup> tour + les 9 exempts = 16 équipes

#### 1<sup>er</sup> tour de Cadrage U15 (à 17h00)

Matches le **24/11/24**

25 clubs engagés : 18 équipes et 7 exempts = 9 matches

1/8 : les 9 qualifiés du 1<sup>er</sup> tour + les 7 exempts = 16 équipes

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

**16<sup>ème</sup> CR U13** (à 17h15)  
Matches le **08/12/24**

---

## ***FEMININES***

---

▪ Vu le courriel du FC CORBIERES MEDITERRANEE du 28/10/24, demandant un changement date pour le match U15F du 07/12/24 PERPIGNAN ESPOIR FEMININ / FC CORBIERES MED. N°29717876 (3 joueuses participent au Festival Foot U13 Pitch de l'Aude du 07/12). Vu l'accord du club adverse, ce match est reporté à une date à fixer.



### **ENGAGEMENTS COUPE DU ROUSSILLON U15 F**

1. CABESTANY OC 1
2. PERPIGNAN ESPOIR FEMININ 1
3. CANET RFC 1
4. AS PRADES 1
5. LES PHOENIX CATALANS 1
6. FC CLAIRA ST LAURENT 1
7. FC ALBERES-ARGELES 1

► 1<sup>er</sup> tour le 23/11/24 : 6 clubs soit 3 matches (1 exempt) = 3 qualifiés  
- **Tirage le mardi 12/11/24 à 17h30**

► 2<sup>ème</sup> tour le 25/01/25 : les 3 qualifiés du 1<sup>er</sup> tour + l'exempt (4 clubs) = 2 matches  
soit 2 qualifiés pour la Finale à fixer par le Comité Directeur

Le Président  
J-C DELATRE

Le Secrétaire  
R. SANCHEZ

